



Commune de / Gemeente KOEKELBERG

Secrétariat communal / Gemeentesecretariaat

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES & ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX AU COLLEGE DES
BOURGEMESTRE ET ECHEVINS

BULLETIN VAN DE SCHRIFTELIJKE EN MONDELINGE VRAGEN VAN DE GEMEENTERAADSLEDEN AAN
HET COLLEGE

25.05.2016



Question orale de Madame Anne Tyssaen (groupe Ecolo-groen) du 16/05/2016 relative au projet de construction d'immeubles de logements prévus avenue de l'Hôpital Français ainsi qu'avenue de la Basilique et mis à l'enquête publique du 17 mai au 15 juin 2016

De nouveaux logements verront le jour d'ici quelques temps, sur un espace situé avenue de la Basilique et en îlot intérieur entre l'avenue de la Basilique et l'avenue de l'Hôpital Français. Il s'agit d'un projet immobilier sur des terrains privés ainsi que sur un chemin communal. Depuis quelques années, un comité d'habitants s'est créé dans ce quartier; celui-ci peut "gracieusement" occuper un morceau de cet espace vert pour encourager les habitants à venir déposer leurs déchets verts dans un compost collectif. Ce comité, soucieux de préserver ce coin vert, du moins en partie, vous a déjà rencontré en 2015, Mr le Bourgmestre, et vous a déjà exprimé ses craintes de voir disparaître le dernier espace vert de ce coin-là de la commune.

Pouvez-vous, Mr le bourgmestre et madame l'échevine de l'environnement, rassurer aujourd'hui les habitants de ce quartier en leur assurant que votre volonté est de préserver un espace vert à cet endroit ? Si oui, cet espace vert sera-t-il assez grand pour y installer des bancs publics, un coin-compost collectif et peut-être aussi un terrain de jeux pour les enfants ?

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à cette question.

Anne Tyssaen

conseillère communale

Réponse du Député-Bourgmestre Philippe Pivin

Madame la conseillère,

Je suis attentif à ce dossier depuis de nombreuses années et c'est, malheureusement, un dossier sur lequel on n'a pas vraiment la main. Si on était propriétaire, on lui réserverait un autre avenir. Il est en effet stratégique car situé dans l'environnement direct du petit chemin communal, vous l'avez dit, entre deux de nos avenues. On n'est donc pas non plus n'importe quel interlocuteur puisqu'on possède le sentier. Je suis aussi en contact avec le Comité de quartier. Encore lors d'une de mes visites de terrain, j'ai pu rencontrer leurs représentants et leur ai répété ma volonté de conserver le chemin communal et un espace vert significatif.

Concrètement, une demande de modification de permis de lotir est actuellement soumise à enquête publique. En résumé, par rapport au permis précédent qui date de 1974, la modification présentée actuellement confirme le maintien d'un passage entre les avenues de la Basilique et de l'Hôpital français, diminue la hauteur de nombreux immeubles et supprime celui à 5 niveaux dans l'impasse de l'Hôpital français pour y créer une zone verte.



L'enquête est en cours jusqu'au 15 juin. Lors d'une enquête, la commune, le Collège, le Conseil ou l'administration n'ont pas à émettre un avis. Bien évidemment, les représentants de la commune se positionneront lors de l'avis émis par la commission de concertation. Pour ce dossier, ce sera le 24 juin. Après cette commission, le Collège émet son avis.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'un dossier qui est introduit à la Région et qui est traité par celle-ci.

Néanmoins, sur le fond, je peux vous dire que, lors des différents contacts avec les promoteurs successifs, les services ont toujours exprimé notre volonté de préserver le chemin public entre les avenues de la Basilique et de l'Hôpital français, ainsi qu'un espace vert public à cet endroit. Nous insistons également sur le principe essentiel d'y diminuer la densité du bâti, surtout en ce qui concerne la hauteur des immeubles. Nous souhaitons donc bien un parc qui devra être aménagé et accessible à tous.

Question orale de Monsieur Jacques Simillion (Groupe Ecolo) du 17 mai 2016 relative au box à vélos Simonis et aux nouvelles installations

Aujourd'hui, le vélo s'inscrit résolument comme mode de déplacement des mieux adaptés en milieu urbain.

A Bruxelles, le nombre d'utilisateurs est en constante augmentation.

Si les arceaux se révèlent de la plus grande utilité pour un parcage en journée, le vélo-box constitue, lui, la solution la plus adéquate pour le cycliste ne disposant pas d'un garage où entreposer son vélo durant la nuit ou pour une plus longue durée.

Nous constatons que l'unique vélo-box de notre commune, bien qu'en place depuis quelques mois, n'a pas encore accueilli son premier deux-roues.

- 1) Quelles sont les raisons de ce retard?
- 2) Qui aura accès à ces quelques places?
- 3) A quelle date les codes ou clés seront-ils remis aux futurs utilisateurs?
- 4) Qu'en est-il du placement d'autres vélo-box : selon quel timing et dans quels quartiers?

Réponse de M. Cornelissen, échevin de mobilité

- 1) Nous avons déjà signé des conventions avec 5 utilisateurs (3 signés en septembre 2015 et 2 en décembre 2015).

Une personne a néanmoins déjà signalé qu'elle ne désirait plus utiliser le box (déménagement). Nous contacterons la prochaine personne sur la liste dans l'ordre d'arrivée des demandes.

- 2) Conformément à ce que prévoit la convention, les places dans le box à vélos sont uniquement attribuables aux habitants koekelbergeois domiciliés dans un rayon de 200 m maximum autour du box à vélos concerné, pour autant qu'ils ne disposent pas



d'un garage, n'habitent pas un rez-de-chaussée, n'aient pas la possibilité de garer un vélo dans leur habitation.

- 3) Les utilisateurs ont reçu un badge permettant d'ouvrir le box dès signature de la convention
- 4) Nous avons demandé un subside auprès de la région pour l'installation de deux nouveaux box à vélos. Leur localisation a été définie sur base de la demande existante à savoir :
 - 1 box rue des Archers (4 demandes dans la rue) ;
 - 1 box dans l'avenue Seghers (5 demandes des avenues Seghers, et de l'Indépendance Belge et rue Jules Besme).
 -

En cas d'accord de la région sur le subside (?), les bons de commande devront leur être transmis pour le 1er septembre 2016. L'installation pourra donc avoir lieu dans le courant du mois d'octobre ou novembre en fonction de l'entreprise désignée.

L'agence régionale du stationnement a également prévu un marché par lequel la commune pourra dans le futur acquérir de nouveaux box via une centrale d'achat. Il est déjà prévu de placer un box par commune en voirie régionale (en concertation avec la commune sur base des demandes existantes). Nous n'avons pas encore de détails de la part de l'agence par rapport au planning. Le projet est en cours de développement au sein de l'agence.

Mondelinge vraag van mevrouw Khadija Zamouri (LB) van mei 2016 over fietsenstallingen

Geachte schepen Cornelissen

Vorig weekend had ik een bezoek gepland aan de basiliek van Koekelberg met een groep mensen en vervolgens zijn we via het mooie Elisabethpark terecht gekomen op de terrasjes van het Simonisplein.

Nadien zijn we onze koffie gaan degusteren in het chocolademuseum. Uiteraard was dit voor mij belangrijk om deze nieuwe mensen ons chocolademuseum te laten ontdekken.

Twee bezoekers hadden een fiets mee. Jammer genoeg was er geen stalling voor deze fietsen.

Gelukkig mochten we de fietsen uitzonderlijk binnenzetten omdat het er maar 2 waren en er op dat moment niet veel bezoekers waren.

Is er een fietsenstallingsplan voor de omgeving van het chocolademuseum?

Khadija Zamouri



Antwoord van de heer Jean-Pierre Cornelissen, schepen van mobiliteit

Mevrouw ZAMOURI

Ik dank u voor deze vraag die het mij mogelijk maakt om een verbetering van de huidige situatie aan te kondigen.

Met de medewerking van de ambtenaar mobiliteit van onze gemeente hebben we een plan opgemaakt van de plaatsen waar met voorrang fietsbeugels zouden moeten worden aangelegd.

Bij het opmaken van deze lijst werd het chocolademuseum uiteraard niet vergeten: 4 fietsbeugels zullen worden geplaatst in de De Neckstraat aan de Jetselaan, meer bepaald bij het zebrapad. Dit zijn twee vliegen in één klap, daar deze aanleg verbod op stilstaan en parkeren op minder dan 5 meter van een oversteekplaats zal realiseren. Daarbij staan die fietsbeugels dicht bij het Koekstheater waar er ook potentiële gebruikers zullen zijn.

In de tussenperiode kan er wel gebruik worden gemaakt van bestaande fietsbeugels in de omgeving, namelijk:

- in de Jetselaan ter hoogte van nr 24;
- in de Boogschuttersstraat waar fietsstallingen werden aangelegd ter gelegenheid van de complete herinrichting van de straat in het kader van het wijkcontract;
- aan het Simonisplein waar ik het gewest gevraagd heb, eerst stallingen te plaatsen, dan de capaciteit te verdubbelen, wat ook is gebeurd, met de stallingen aan beide kanten van de ingang naar het treinstation, niet ver van de fietsbox waarover we het zo-even hebben gehad in de vorige mondelinge vraag.

Nog iets dat hieraan moet worden toegevoegd: in het kader van het wijkcontract wordt ook de Wapenstilstandstraat (kant Godiva) heringericht. Ook daar zijn fietsstallingen voorzien.

Ook Rome werd niet in één dag gebouwd, maar u kunt het merken; het gaat vooruit en op het einde van deze legislatuur zal ons fietsbeleid mooie vruchten hebben afgeworpen.

Dit blijkt ook uit het plan dat ik nu langs de banken laat circuleren, waar de 3 fases met de gepaste kleuren worden aangeduid.

Question orale de Monsieur Steve Huyge (LB) du 17 mai 2016 relative au Revenu d'Intégration Sociale et au Projet Individualisé d'Intégration Sociale.

Monsieur le bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les échevins,



En 2012, le précédent gouvernement fédéral a décidé de limiter à 3 ans la possibilité de percevoir les allocations d'insertion. Un article de presse paru récemment listait d'ailleurs, commune par commune, le nombre d'exclus du chômage pour l'année 2015.

Début avril, le Gouvernement fédéral actuel a pris de nouvelles mesures pour améliorer l'accompagnement et l'encadrement de ces personnes en étendant à tous les nouveaux bénéficiaires du RIS, l'obligation de signer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale. Jusqu'ici ce contrat n'était obligatoire que pour les jeunes de moins de 25 ans. Ce lien contractuel entre le CPAS et l'allocataire comprend des droits et des devoirs pour les deux parties. Le CPAS s'engage à aider la personne en lui fournissant les outils ou contacts nécessaires et le bénéficiaire, lui, s'engage à faire toutes les démarches possibles pour s'intégrer sur le marché du travail. Il s'agit d'une véritable opportunité pour les bénéficiaires qui deviennent les vrais acteurs de leur réinsertion socio-professionnelle tout en restant soutenus et épaulés par les Centre Public d'Action Sociale.

On entend que ces décisions représentent un coût financier important pour les CPAS et que cela constitue un poids supplémentaire au niveau de la charge de travail. On dit aussi que le Ministre fédéral responsable de l'Intégration sociale a pris des décisions très concrètes pour aider et appuyer les CPAS dans le cadre de ces réformes.

Voici mes questions :

La presse a parlé de 107 Koekelbergeois exclus des allocations de chômage en 2015. Est-ce exact ?

Combien d'entre eux se sont présentés au CPAS de Koekelberg pour demander le Revenu d'Intégration Sociale ?

Pouvez-vous nous présenter l'impact des mesures d'exclusion du chômage et de l'extension du PIIS à tous les bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale pour le CPAS de Koekelberg sur le plan financier et au niveau de la charge de travail ?

Merci pour vos réponses.

Steve Huyge
conseiller communal

Réponse du Député-Bourgmestre Philippe Pivin:

Monsieur le Conseiller,

Oui, la question de la limitation des allocations d'insertion du chômage par le précédent gouvernement a fait couler beaucoup d'encre. Au niveau communal, l'inquiétude était éventuellement liée à l'augmentation du coût que l'exclusion de ces personnes pouvait représenter pour les finances du CPAS et donc pour les finances koekelbergeoises.

On a donc constaté avec satisfaction que le gouvernement actuel a choisi de soutenir les CPAS et les pouvoirs locaux en les aidants à assumer ces nouvelles dépenses. Je passerai la parole à Mme Genicot pour qu'elle puisse vous donner les détails et les chiffres précis mais il



apparaît clairement que la situation est stable à Koekelberg alors que nous fournissons un suivi de qualité aux personnes qui en ont besoin.

De qualité aussi dans le cadre du suivi individualisé, le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS). En effet, faut-il rappeler qu'à Koekelberg nous l'avons déjà étendu à toutes les personnes suivies par notre service d'insertion socio-professionnelle sous le nom de Contrat d'Insertion Sociale (CIS). Il n'est donc pas question de surcharge de travail chez nous puisque ce travail nous le faisons déjà. Sur le fond, et je peux vous dire que mon expérience à la Présidence du CPAS, il y a quelques années, m'a confirmé cela, l'orientation est claire, un soutien pour les fragilisés dans leurs droits et leurs difficultés ET aussi la redéfinition des devoirs de chacun pour se donner toutes les chances de réinsertion. Cette contractualisation de la relation entre l'allocataire social et le CPAS est, selon moi, une clé du travail social.

La nouvelle mesure fédérale est en outre flexible parce qu'elle laisse une marge d'appréciation aux CPAS qui peuvent toujours considérer, pour des raisons spécifiques, qu'il n'est pas possible ou qu'il n'est pas opportun de conclure un PIIS dans certaines situations. En résumé, le travail de notre CPAS reste très bien effectué et les coûts sont supportés et soutenus.

Je laisse maintenant la parole à Mme Genicot qui pourra vous répondre encore plus précisément à vos questions.

Réponse de Mme Genicot:

Monsieur le bourgmestre, je vous remercie.

Monsieur le conseiller,

En effet, la presse a parlé de 107 Koekelbergeois exclus des allocations de chômage pour Koekelberg et c'est bien le chiffre qui nous avait été annoncé au premier janvier 2015. Concrètement, au 31 décembre 2015, nous avons reçu 72 demandes et, après analyse de chacune d'elles, 49 ont été acceptées.

Au niveau de la charge de travail, il s'agit donc que d'une légère augmentation puisque nous traitons environ 600 dossiers de ce type. Comme le Bourgmestre l'a dit, ces dossiers supplémentaires ont été complètement absorbés par le personnel du CPAS.

Sur le plan financier, l'augmentation a été anticipée par le gouvernement fédéral qui nous a alloué un montant de 103.000€ pour réduire l'impact et, si nécessaire, pour nous aider à engager. Mais, je le répète, ça n'a pas été nécessaire pour nous.

En ce qui concerne le PIIS, comme on l'a expliqué, il n'y a pas d'impact réel sur le travail de nos agents puisque ce type de contrat est déjà signé chez nous et, sur le plan financier la partie subsidiée est également majorée de 10% pour tout nouveau contrat PIIS qui sera



signé à partir du 1er septembre et, rétrospectivement, pour tous les nouveaux contrats signés depuis le 1er mars.

Mondelinge vraag van de heer Robert Delathouwer (LB) van mei 2016 over de laatste editie van Agora News

Het laatste nummer van het informatieblad van het Wijkcontract Historisch Koekelberg heeft nogal wat reacties losgeweekt. Men zal u stellig al gecontacteerd hebben over de cover van de Nederlandstalige zijde, waar in de titel een kolossale taalfout prijkt, en dan nog in koeien van letters. Ik heb dit exemplaar zelf niet in de bus gekregen want ik woon niet in de perimeter van het wijkcontract, maar op een paar dagen tijd hebben een tiental mensen mij erover aangesproken en ook opgebeld. Onbegrijpelijk hoe dit mogelijk is. Te meer daar ik weet dat we altijd attent zijn op de taalfouten die zowel in het Frans als in het Nederlands in een reeks vertalingen kunnen binnensluipen.

Het gebeurt bovendien met middelen en onder de hoede van het hoofdstedelijk gewest. Graag wens ik toch te weten hoe dit mogelijk is geweest?

Heeft het college haar voorzorgen genomen opdat dit niet meer zou gebeuren?

Robert DELATHOUWER
Gemeenteraadslid Koekelberg

Antwoord van de heer burgemeester Philippe Pivin:

Mijnheer het gemeenteraadslid

U bent gelijk.

Mijn excuses, dit is de niet-gecorrigeerde versie van mijn antwoord!

Ernstig nu, de fout in de titel van Agora News roept inderdaad vragen op. Zeker wanneer we, zoals u zegt, bijzondere aandacht vestigen op de kwaliteit van onze communicatie, zowel in het Frans als in het Nederlands.

Uiteraard zijn fouten menselijk, en tot op heden hebben onze controlemaatregelen ons dit soort ongemakken bespaard. U weet het, affiches, flyers, etc. worden steeds voorgelegd aan het college, dat ze dan op zijn beurt nauwlettend nakijkt en corrigeert. Deze correcties worden nadien bezorgd aan de betrokken dienst, zodat daar de aanpassingen gemaakt kunnen worden.

Wat hier in het geval van Agora News gebeurd is, is iets anders. Agora News hangt af van het wijkcontract. En na nazicht is gebleken dat, door de strakke timing, een werkdocument in plaats van de definitieve versie in het ontwerp bestemd voor de drukker gebruikt werd.



Om gelijkaardige problemen in de toekomst te vermijden, hebben we besloten om onze procedures aan te scherpen. In de toekomst zal de gemeentesecretaris de vertalingen valideren wanneer het krap wordt.

Interpellation de Monsieur K. Aouasti et Monsieur A. Laaouej (LB) du 17 mai 2016 relative aux contrôles de police

Monsieur le bourgmestre,

Je reviens vers vous pour relayer la préoccupation dont nous ont fait part des jeunes koekelbergeois majeurs et/ou mineurs ainsi que certains parents.

Ils nous relayent que depuis de nombreuses semaines, nombre d'entre eux n'ayant rien d'autre à se reprocher que de rire ensemble sur les murets de la Place Simonis font l'objet de contrôle de Police fréquents et inopinés.

D'autres évènements plus inquiétants nous ont également été relayés tel qu'un épisode où deux jeunes rentrant simplement chez eux et passant Rue Herkoliers ont été interpellés par des policiers qui opéraient un contrôle sur le trottoir d'en face, les ont incorporés au groupe et menottés alors qu'ils étaient mineurs.

L'un des deux a eu la chance que ses parents habitaient à quelques mètres de la scène et de les voir intervenir fermement auprès des officiers de Police.

L'autre a dû attendre l'arrivée de ses parents pour être libéré.

Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres, le propre fils d'une conseillère communale ayant fait l'objet d'un tel contrôle sans un quelconque justificatif.

Nous savons tous, ici, l'importance de notre Police et de notre jeunesse.

Notre commune a besoin des deux pour se développer harmonieusement et il apparaît nécessaire, au vu des témoignages entendus, d'indiquer dans ce conseil qu'un lien essentiel entre les deux semble se rompre actuellement.

Je souhaite vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous entendu parler de tels faits ?
- Si oui, combien ont-ils été recensés ?
- Des contacts entre l'administration communale, le chef de corps, les officiers de Police et ces jeunes koekelbergeois ont-ils eu lieu ?
- A défaut, un événement rassemblant l'ensemble de ces composantes et leur permettant d'apprendre à se parler et s'écouter mutuellement est-il envisageable et envisagé ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Khalil Aousti – A. Laaouej
Conseillers communaux

Réponse du Député-Bourgmestre Philippe Pivin:

Monsieur le conseiller,

Je suppose que les évènements auxquels vous faites référence sont ceux qui se sont déroulés à la fin de l'année dernière. Ils concernent des faits particulièrement graves puisque les forces de police de la zone sont intervenues sur la Place Simonis, à hauteur de la rue Herkoliers, parce que des pierres étaient jetées sur les militaires qui assuraient la sécurité près de la station de métro.

Nous sommes donc loin d'une situation où des jeunes n'ont, je vous cite, « rien d'autre à se reprocher que de rire ensemble sur les murets de la Place Simonis ». Vous n'ignorez pas, je l'espère, le contexte dans lequel nous étions à cette période d'autant plus que, moins d'une heure avant l'agression des jeunes sur les militaires, un Gardien de la Paix qui dialoguait avec un autre jeune a, pour une raison inconnue et totalement injustifiable, reçu un coup au visage. Le jeune en question qui avait pris la fuite a été interpellé par les forces de l'ordre à son domicile de Molenbeek Saint-Jean et plainte a été déposée à son encontre. Suite à cette agression, notre gardien de la paix a été hospitalisé et il l'est encore aujourd'hui.

Pour en revenir aux personnes interpellées dans le cadre de l'agression des militaires, vu la gravité de la situation et vu qu'ils étaient mineurs, une procédure dans le cadre de la loi relative aux SAC a été initiée par notre commune en vue d'entendre tous les jeunes concernés en présence de leurs parents. Effectivement, parmi les 9 jeunes interpellés à la suite de ces évènements, deux n'avaient visiblement pas participé aux faits cités ci-dessus. Dans un souci de médiation, nous les avons alors invités à quand-même rencontrer les agents de police.

Lors de la procédure SAC mise en place pour ces faits, une réunion a été organisée avec des éducateurs spécialisés du service de prévention, une représentante du service jeunesse de la zone de police ainsi que les responsables des services des sanctions administratives communales et de la prévention.

Le travail de sensibilisation a été jugé constructif et les jeunes ont pu dialoguer avec la représentante de la police dans un esprit positif, d'apaisement mais aussi de rappel de respects des droits et devoirs de chacun.

J'espère en tout cas que vous constaterez donc par ces informations que nous mettons tout autant sur le respect inconditionnel des règles, c'est impératif, que sur la prévention et aussi le lien entre les services publics et nos jeunes, pas uniquement la police. En impliquant



l'ensemble des acteurs de terrain, car c'est selon nous, les seules bases pour garantir la cohésion sociale.

Ce fait précis me semble être l'objet de votre question. Je n'en connais en tout cas pas d'autres. Si tel n'est pas le cas, je ne peux que vous inviter à préciser tout fait (lieu, date, personne,...) auprès des services compétents.

Interpellation de Monsieur K. Aouasti et Monsieur A. Laaouej (LB) du 17 mai 2016 relative aux sanctions administratives communales (SAC)

Monsieur le bourgmestre,

Vous ne l'ignorez pas le thème des sanctions administratives communales, tout particulièrement celles d'application aux mineurs d'âge, touche particulièrement notre groupe.

En décembre dernier, à l'occasion de l'examen du rapport annuel, nous avons pu avoir des discussions à cet égard et il m'a été fait part de deux éléments relatifs aux prestations citoyennes.

Le premier était l'implication d'éducateurs spécialisés du Service Prévention et l'encadrement réalisé par deux d'entre-eux pour des prestations tant dans les jardins collectifs que dans le cadre des « Manifestations communales ».

Cet élément m'amène à me poser, avec un recul d'un semestre, certaines questions, à savoir:

- Combien de mineurs sont concernés par ces prestations ?
- Existe-t-il un retour, sous forme de rapport ou de note, de la part des éducateurs spécialisés afin d'évaluer le système et l'encadrement et le faire évoluer.

Le second était relatif au projet de mettre en place, au niveau de la Zone de Police, des « prestations citoyennes collectives » avec la collaboration du médiateur SAC ZONAL et des agents de la commune de Molenbeek et de Jette.

Plusieurs questions se posent ici aussi ?

- Où en est ce projet ?
- Quelles en seront les lignes de force ?
- Un tel projet ne pourrait-il pas nous déterminer à envisager parallèlement la création d'un projet zonal de prévention déclinant culture/enseignement/éducation ?
-

Je vous remercie pour vos réponses.

Khalil Aousti – A. Laaouej
Conseillers communaux



Réponse du Député-Bourgmestre Philippe Pivin:

Monsieur le conseiller,

Depuis le 1er octobre 2015 :

- Nous avons enregistré 2922 constats pour les SACs.
- Sur les 16 dossiers impliquant des mineurs d'âge, 2 ont été concernés par la prestation citoyenne telle que prévue par la loi sur les sanctions administratives et 3 ont bénéficié d'une réunion de sensibilisation organisée en présence des éducateurs spécialisés du service de prévention tel que rapporté dans ma réponse à l'interpellation sur le contrôle policier de mineurs ;
- Des 11 autres dossiers, il est intéressant de relever que : 7 dossiers ont été clôturés par un accord de médiation et 4 sont toujours en cours.

La prestation citoyenne est envisagée par le fonctionnaire sanctionnateur ou par le médiateur uniquement en cas de refus ou d'échec de la médiation qui, elle, est préalablement et obligatoirement proposée au mineur.

La très grande majorité des dossiers impliquant des mineurs se clôturent au stade de la médiation ce qui peut être considéré comme positif.

Pour exemple, dans le but de renforcer le caractère pédagogique de la prestation proposée et de créer des occasions d'entrer en contact avec les jeunes concernés, les éducateurs spécialisés du Service de prévention seront directement informés par le service communal au sein duquel le mineur réalise la prestation. Cela pour garantir un suivi efficace et éducatif. Nous continuons, comme vous le voyez, à améliorer ce processus : des réunions entre les encadrants sont prévues au cours desquelles une réflexion sur les outils pédagogiques à privilégier et le type de prestation citoyenne à proposer sera menée.

Enfin, un projet de prestation citoyenne collective (impliquant plusieurs mineurs simultanément) a fait l'objet d'un accord entre les communes de la Zone de police, la médiatrice zonale et 2 éducateurs spécialisés de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Comme vous pouvez le constater, le traitement des dossiers SAC impliquant des mineurs d'âge fait l'objet d'une attention toute particulière. Au cours du dernier semestre aucune amende administrative n'a été infligée, ce qui traduit la volonté claire du fonctionnaire sanctionnateur de privilégier les mesures alternatives et un encadrement des prestations citoyennes organisé en étroite collaboration avec le Service de prévention.

Du témoignage direct du service des sanctions administratives, la procédure spécifique mise en place par la loi Sac pour les mineurs constitue un outil efficace pour encadrer les jeunes qui commettent des incivilités. La réponse et les mesures éducatives prises rapidement et permettent d'éviter la récidive (objectif prioritaire) et favorisent ainsi l'intégration des normes de vie en société.